



RAPPORT DE LA

Commission des finances (COFIN)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 05-2021 Participation de CHF 560'000.- pour l'accompagnement opérationnel du programme TP

Madame la Présidente,
Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués,

La COFIN s'est réunie, à la fois en présentiel et par audioconférence, le 18 août 2021 à 19h00, pour une partie des membres dans les locaux de Région de Nyon en présence de Messieurs Frédéric Mani, Paul Ménard, membres du Comité directeur (CODIR), de Monsieur Boris Mury, Secrétaire Général (SG) et de Madame Émilie Bassetto (Responsable de projets TP) pour une présentation du préavis susmentionné.

Ces derniers ont répondu à toutes nos questions, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Préambule

Le préavis 05-2021 est lié au préavis 04-2021 qui confirme que l'état du solde TP de CHF 3'366'478.80 permet de soumettre au vote du Conseil Intercommunal un montant de CHF 560'000.00 pour la réalisation de prestations opérationnelles RH du programme des Transports Publics (TP).

La COFIN tient à rappeler que 46 communes du district de Nyon, ainsi que 4 communes de celui de Morges et Céligny (GE), ont participé au financement de ce programme.

Discussion :

Lors de cette rencontre, deux points ont fait l'objet de discussions :

- 1- La dégressivité des montants liés aux ressources humaines d'ici à 2027**
- 2- Les détails inhérents au 0,8 Équivalents Temps Plein (ETP)**

1- Dégressivité des montants liés aux ressources humaines d'ici à 2027

A ce jour, cinq préavis restent ouverts, à savoir *Arrêt Mont-sur-Rolle, la Ferme ; Renforcement de l'offre TP nocturne ; Promotion de la mobilité ; Réaménagement de la RC19 Fléchère Moulin Veillet et Poursuite du financement de l'offre TP nocturne 2022 – 2023.*

A cela s'ajoutent de futurs préavis, possiblement à venir, qui comprennent, entre autres, les horaires, les lignes expérimentales ainsi que diverses études à mener.

A l'horizon 2030, le programme mobilité Plan climat vaudois prévoit d'améliorer les offres sur les lignes de bus régionales pour encourager la population à utiliser les transports publics, pour se rendre à leur travail et pour leurs déplacements de loisirs, afin de réduire les émissions de CO2.

La Région de Nyon participerait à ce nouveau projet cantonal avec le lancement d'un nouveau fonds TP qui pourrait être présenté et soumis au vote du CI dès 2024.

2- Les détails inhérents au 0,8 ETP

Les projets TP et Mobilité sont gérés par quatre collaborateurs lesquels sont encadrés par l'équipe du Secrétariat Général comprenant également quatre personnes. La COFIN tient à souligner que contrairement à ce qui est fait pour les préavis DISREN, les coûts RH liés aux préavis TP ne seront pas imputés directement et séparément sur ceux-ci mais sur le fond TP directement (via le présent préavis).

Les taux d'activité (ETP) des collaborateurs, pour les projets de transports publics, se déclinent comme suit :

Déléguée à la Mobilité :	0,3
Chargée de projets en Mobilité :	0,0
Déléguée au Marketing :	0,2
Chargée des plans de mobilité interentreprises, dont l'activité de Guichet Mobile :	0,2
Équipe du Secrétariat Général (4 personnes) :	0,1
Total :	0,8

Conclusion

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la COFIN recommande au Conseil Intercommunal d'accepter le **préavis 05 - 2021 Participation de CHF 560'000.- pour l'accompagnement opérationnel du programme TP**, tel que présenté, pour les raisons suivantes :

Le solde du fonds TP de CHF 3'366'478.80 permet une attribution de CHF 560'000.00 pour l'accompagnement opérationnel RH afin de mener à terme les six préavis restants ouverts, acceptés par le CI, ainsi que les quatre mesures d'aménagement à venir présentées dans le préavis 04-2021 (qui restent à approuver par le CI).

Il est important que la planification de tout projet soit respectée et il est donc indispensable d'y attribuer des heures de travail. Les taux d'activité des différents collaborateurs indiqués

dans le chapitre « Discussion », ont été calculés au prorata des projets à terminer d'ici à 2027 et représentent bien un total de 0,8 ETP.

La COFIN fait confiance au CODIR que ces ETP ne seront pas dépassés. Selon les changements de situations et dans le cas contraire, elle prie celui-ci de l'en informer en amont.

Pour la Commission des Finances :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou	
La Rippe	
Corinne Besson	
Grens	
Martial Besson	
Vinzel	
Valérie Jeanrenaud, rapporteur	
Burtigny	
Vincent Moret	
Coppet	Excusé
Mario-Charles Pertuzio	
Eysins	Excusé
Philippe Schirato	
Founex	

Burtigny, le 20.08.2021.